



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **le lundi 16 mars 2026** à 19 h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

1069, boulevard de Sainte-Adèle

Permettre que 6 des cases de stationnement situées dans le stationnement intérieur soient d'une profondeur de 5,18 mètres alors que l'article 262 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une profondeur minimale de 5,5 mètres.

Le tout tel que montré au plan préparé par Mark Calce, architecte, en date 16 janvier 2026

903-911, rue Valiquette

Permettre d'installer un revêtement extérieur de vinyle de couleur gris alors que le type de milieu T5.1 interdit ce revêtement extérieur.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 24 février 2026

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques